



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de
Montluçon**

Montluçon, le - 7 FEV. 2022

Pôle sécurité et animation des
politiques publiques

**Commission de suivi de site ERASTEEL
Compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2022**

Le 12 janvier 2022, la réunion des membres de la Commission de suivi de site ERASTEEL s'est tenue sous la présidence de M. Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon.

Etaient présents :

■ *Collège « Administrations de l'Etat »*

DREAL Auvergne Rhône-Alpes : Lionel LABELLE et Julie CROUSEAUD - Unité interdépartementale Cantal Allier Puy-de-Dôme

SIDPC : Dominique MUTIN

DDT : Jean-Pierre SCARAMOZZINO, délégué territorial

ARS : Guillaume Le Neures, technicien sanitaire

SDIS : Lieutenant Ludovic COINTREL-RUAUX

Education Nationale : Florian GUERARD, référent sûreté départemental DSDEN03

Gendarmerie : Adjudant-chef Jean-Yves THEPAULT

■ *Collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements de coopération intercommunale »*

Mairie de Commentry : Sylvain BOURDIER, maire

Cédric BOILOT, chef du service sécurité et gestion du patrimoine bâti

Mairie de Malicorne : Serge BADUEL, maire

■ *Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »*

Fédération de la Région Auvergne pour la nature et l'Environnement et Fédération Nature Environnement Allier :

Andrée ROUFFET-PINON

Habitant de la rue Berthet du Plaveret riverain du site : Pascal MIDON

■ *Collège « Exploitants des installations classées pour laquelle la commission a été créée »*

François WASSER – directeur du site

Franck BELLEMAIN – responsable H.S.E.

Ombeline MARTINEZ – ingénieur environnement

■ *Collège « Salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée »*

Sylvain DEROCHE, représentant du personnel

■ *Personne qualifiée*

Sophie COMMEREUC, directrice générale Clermont Auvergne INP

Etaient excusés :

M.le président du Conseil départemental et président de la Communauté de communes Commentry-Néris-les-Bains

Rappel de l'ordre du jour :

- Bilan de l'exploitant
- Bilan de l'action de l'inspection des ICPE
- Information des collectivités sur leurs projets (aménagement, urbanisme, voirie...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement
- Questions diverses

I – Bilan de l’exploitant

Présentation par M. Bellemain et Mme Martinez du bilan de l’exploitant sur la période juillet 2020 – décembre 2021 (document joint) portant sur l’activité industrielle, sur l’environnement et la sécurité industrielle et sur les projets et investissements à venir.

a/L’activité industrielle :

Elle repose sur deux piliers principaux : la production d’acier rapide, majoritaire, et le recyclage de piles alcalines et de batteries (sans lithium).

Les difficultés que connaît Erasteel sont liées à la concurrence du marché mondial et plus particulièrement chinois. Toutefois, depuis le début de 2020, la reprise d’activité est forte. Le carnet de commande est bon et l’activité de recyclage monte en puissance.

b/Environnement et sécurité :

Les efforts ont porté en 2020 et 2021 sur la sensibilisation des salariés à la culture du risque industriel et sur leur formation aux différentes procédures visent notamment à remonter les informations relatives aux incidents de manière plus systématique. Cela a conduit à une augmentation du nombre d’incidents recensés, passant de 50 en 2019 à 350 en 2021, sans qu’il y ait augmentation proportionnelle du risque. En outre, une formation des opérateurs notamment sur le plan opérationnel interne (POI) est prévue.

En matière d’accidentologie, le taux de fréquence est en baisse en 2021. Les accidents enregistrés ne sont pas liés à l’activité industrielle en tant que telle.

Aucun incident industriel n’a été enregistré depuis 2019.

► Eau :

La consommation d’eau de l’usine a baissé de 60 % par rapport aux années 2010 à 2013.

Les résultats des analyses légionnelles (121 mesures) sur les 10 tours de refroidissement sont conformes à 98 %. Un dépassement a été enregistré en 2020 et aucun en 2021.

Les rejets (eaux industrielles, sanitaires et eaux pluviales) sont collectées dans un bassin d’orage puis traitées par une station d’épuration. En 2020, tous paramètres confondus et au terme de 668 mesures, le taux de conformité est de 98 %.

Les rejets de l’entreprise, après traitement, dans le ruisseau le Banny puis dans l’Oeil font l’objet d’un suivi chimique et microbiologique régulier.

Il est précisé que les deux ruisseaux recevant les rejets ont un débit naturellement faible qui est soutenu par les eaux rejetées par Erasteel en période d’étiage. M. Labeille rappelle que l’usine et ses rejets ont été remaniés, il y a 5 ans, à l’occasion du changement d’activité. De nombreux progrès en la matière ont été réalisés par l’entreprise sur demande de la DREAL.

La DDT travaille sur un nouvel accord-cadre sécheresse. Son service environnement élabore un nouveau schéma de protection concernant Rochebut et les deux barrages de Commentry.

L’activité du site a peu d’impact sur la faune aquatique. Les mesures montrent que la qualité du Banny est mauvaise mais n’est pas dégradée significativement par Erasteel.

► Air :

Les rejets dans l’air des cheminées du site sont contrôlés par un organisme agréé. Le taux de conformité est de 95,7 %

Depuis 2019, la surveillance environnementale porte sur les retombées atmosphériques en 10 points dont 3 dans l’usine et le suivi des sols artificiels seulement en 4 points à l’extérieur de l’usine. Les mesures révèlent l’influence du vent sur les retombées et l’accumulation de certains métaux

Les mesures dont le détail est à transmettre à M. le Neures sont effectuées sur des points pré-définis tenant compte des vents. Mme Crouseaud précise qu’une inspection sur le thème de la surveillance environnementale est prévue en 2022. La DREAL rentrera en contact avec l’ARS sur ce thème.

► Bruit :

L'entreprise fait réaliser des mesures de bruit dans et autour du site. En 2020, le taux de conformité à l'issue de 20 mesures portant sur l'aciérie acier rapide et recyclage des piles était de 85 %. Pas d'évolution constatée en 2021.

L'atelier tôlerie, responsable de nuisances sonores, cesse son activité → **La DREAL est dans l'attente du dossier de cessation d'activité.**

L'activité recyclage de piles a généré une non-conformité en limite de propriété. Une étude de solutions acoustiques sur les équipements liés aux campagnes recyclage des piles, en raison notamment des non-conformités relevées au point LP4.

Des nuisances liées aux cordages des drapeaux situés à l'entrée du site et aux alarmes se déclenchant la nuit ont fait l'objet de signalements par les riverains et ont été réglés.

► Les autres plaintes de riverains

•**Dépôts de poussières** : des prélèvements par lingettes ont été réalisés. Il s'agit de poussières de laitier très volatiles. Un plan d'action a été mis en place. Une solution technique visant à densifier ces poussières est à l'étude.

Aucun signalement n'est remonté à l'ARS ou à l'Education Nationale.

•**Emissions de fumées** : A la suite d'une erreur commise par un opérateur, des émissions de fumées se sont produites au-dessus de l'aciérie, ce qui a alarmé la municipalité et la population. Des actions correctives ont été menées.

Plus généralement, une surveillance accrue des poussières et fumées au niveau des cheminées et des points sous le vent est opérée par l'exploitant.

•**Nuisances visuelles** : ces nuisances générées par un éclairage permanent par spots à proximité des bassins d'eau ont fait l'objet d'une sensibilisation du personnel.

► Les relations avec les acteurs de la sécurité:

Afin de renforcer les liens avec les services de secours, une réunion sera programmée en février au cours de laquelle l'exploitant et le SDIS échangeront sur les dispositifs mis en place et les techniques d'intervention utilisées.

Le lieutenant Cointrel-Riaux rappelle que le site n'a pas connu d'incident majeur. Il rappelle aussi que le SDIS qui a une compétence de prévention industrielle et peut être consulté pour prévenir le risque incendie, dans la perspective du développement de l'activité du site.

Des contacts seront également pris avec la gendarmerie afin de faciliter les relations de travail avec des interlocuteurs nouvellement affectés.

c/Projets et investissements à venir

M. Wasser rappelle les deux objectifs principaux fixés au site Erasteel de Commentry :

→ Réduire les coûts de production et poursuivre l'amélioration de la productivité

→ Développer l'activité recyclage qui grâce à un process et un savoir-faire unique doit assurer la pérennité de l'entreprise, en investissant sur 3 projets :

Recy Bat : augmenter les capacités de recyclage de piles et batteries (sans lithium) avec pour objectif de recycler 6 000T de piles en 2022.

Green HSS (Green High Speed Steel) : production d'acier issu du recyclage à partir de métaux présents dans les catalyseurs pétroliers avec un objectif de 100 % de métaux issus du recyclage.

FlexiCycle : Augmenter la capacité de tri en amont des déchets à recycler.

II – Bilan d'actions de l'inspection des ICPE

Présentation de l'action de l'inspection des ICPE par Julie Crouseaud, inspectrice des installations classées (document joint).

Six inspections ont été réalisées au cours de la période.

■ **Risques chroniques:**

Légionnelles : après plusieurs dépassements en 2019 et 2020, des modifications ont été demandées. A la suite, pas de non-conformité majeure relevée en 2020. **Un dossier décrivant les impacts des modifications apportées sur la tour FEL est toujours attendu.**

Air : Non-conformités et fiabilisation de traitement des fumées et des poussières à démontrer

Déchets : Suivi régulier des quantités stockées qui restent inférieures aux quantités autorisées.

■ **Risque accidentel :**

Pas d'événement notable de 2019 à 2021

Déploiement en cours des obligations SEVESO seuil haut

■ **Equipements sous-pression (ESP) :**

Efforts réalisés par l'industriel pour mettre son parc d'équipements à niveau, de nombreux équipements ayant été remplacés par des ESP neufs.

■ **Focus post-lubrizon :**

Conformité du contrôle sur la disponibilité immédiate des stocks.

Inspection des sites situés à proximité du site n'ayant pas révélé de risques particuliers.

Augmentation de 50 % de présence des inspecteurs des installations classées sur le terrain sur 4 ans.

III – Information des collectivités sur leurs projets pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement.

-La commune de Malicorne n'a pas de projet susceptible d'impacter le fonctionnement de l'entreprise.

-S'agissant de Commentry, des travaux sont prévus rue Jean-Jacques Rousseau qui vont nécessiter une étude de l'accès au site.

Par ailleurs, Erasteel et la commune de Commentry ont en commun deux projets significatifs :

La récupération de chaleur fatale dans le réseau de chaleur de la ville de Commentry

M. Bellemain indique qu'il a pris part aux études et qu'il est en effet intéressant de participer au réseau côté sud de la ville. Une subvention de l'ADEME a été accordée à l'entreprise pour financer les études de récupération de chaleur fatale, études dont le résultat sera connu à l'été 2022. Tout nouvel équipement tiendra compte de cette nécessité.

L'entrée de l'usine

M. Deroche indique que dès 2016, la restructuration de l'entrée de l'usine est apparue nécessaire pour accueillir le trafic de camions. M. le maire de Commentry précise que cette problématique doit être traitée dans la cadre de l'étude sur l'aménagement global du centre bourg, notamment la réhabilitation de friches et les travaux de la rue Christophe Thivrier mais considère qu'il n'y a pas d'enjeu immédiat.

M. Wasser précise qu'une étude a été réalisée sur les travaux de la nouvelle entrée mais que la situation financière de l'usine ne permet pas d'entreprendre à court terme cette opération

IV – Questions diverses

Pas de questions.

Le président de la CSS


Jean-Marc GIRAUD
Sous-préfet de Montluçon